DAMOCLÈS La lettre

Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits

LES CONSÉQUENCES CACHÉES DE L'ESSAI AÉRIEN CENTAURE DU 17 JUILLET 1974

Dans un courrier en date du 10 août 2006, la veuve d'un ancien militaire reçoit d'étonnantes révélations. Son mari, Carlo T., étant décédé des suites d'un lymphome (cancer du système lymphatique) en 2000, à l'âge de 59 ans, elle avait demandé une copie de son dossier médical selon les dispositions de la loi Kouchner.

Surprise ! Une lettre du médecin général Romet, directeur du Service de protection radiologique des armées (SPRA) annonce que le résultat d'un examen anthropospectrogammamétrique (mesure de la radioactivité gamma interne) effectué le 24 juillet 1974 est « *anormal* ». Un aveu resté enfermé dans les dossiers secrets depuis trente-deux ans !

Que s'est-il donc passé en juillet 1974 ?

Âgé de 33 ans à l'époque, Carlo T. était télétypiste avec le grade d'adjudant, affecté au Groupement terrestre de transmissions (GTT 815) basé à Hitiaa, une commune du nord est de Tahiti. Pourquoi a-t-on mesuré ce jour-là une dose anormale[1] de radioactivité — 1,25 mSv à la thyroïde — sur ce militaire qui n'avait pas d'affectation « à risque nucléaire » et qui, de plus, se trouvait à 1 400 kilomètres de Moruroa où s'effectuaient les essais nucléaires de la France ? ***Damoclès***

1) En 2006, la dose maximale admissible de radioactivité pour la population non affectée à des travaux liés à la radioactivité pour un an est de 1 mSv selon les normes de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR).

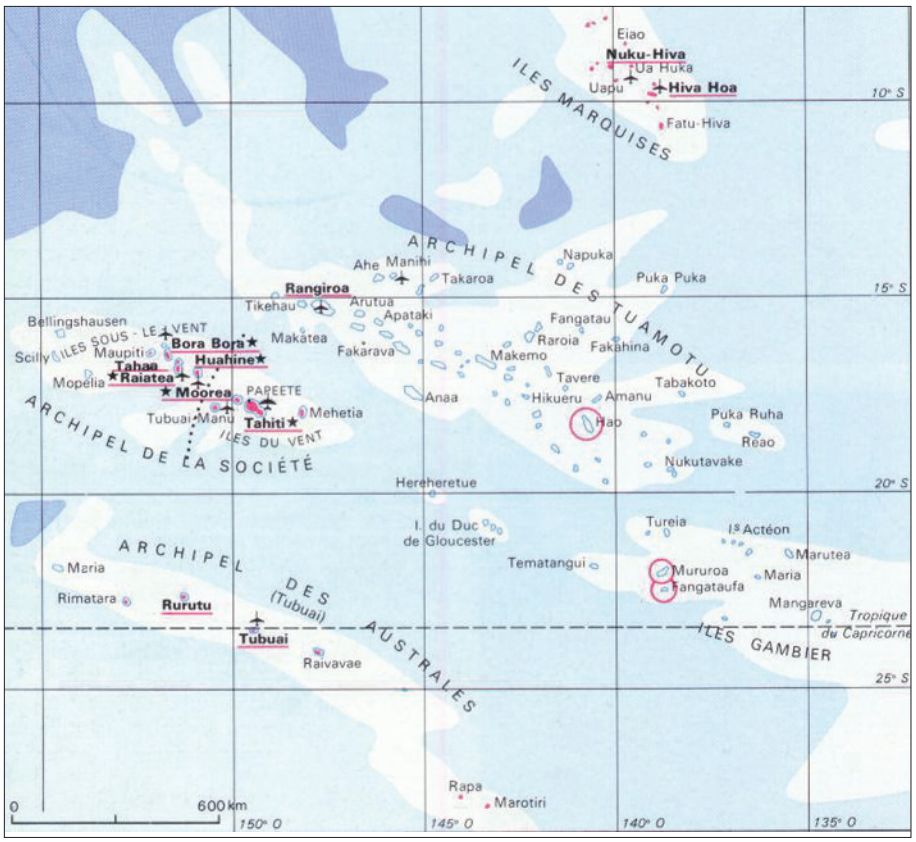

Tahiti contaminé

SOMMAIRE

2 Le contexte politique : 1974, année charnière

4 Les retombées catastrophiques de l'essai Centaure sur Tahiti

8 Retour de la désinformation sur le tir Centaure

11 Les conséquences redoutables de l'iode radioactif produit par un essai nucléaire

13 Août 2006 : une révélation scandaleuse sur les suites des retombées radioactives

16 Devoir de vérité et de réparation

n° 119 / octobre 2006 • 2,5 €

Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits

OBSERVATOIRE des transferts d'armements

Créé en 1984, le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC) est un centre d'information et d'expertise indépendant.

*Le CDRPC **effectue des recherches** et **diffuse de l'information** sur les questions de défense et de sécurité. Il a pour objectif d'encourager et de maintenir la politique de transparence sur les activités militaires de la France et de l'Europe **dans la perspective d'une démilitarisation progressive** (internationale). Il est un des principaux interlocuteurs indépendant tant auprès de la société civile que des responsables politiques sur les questions de défense.*

Deux observatoires ont été mis en place :

- Observatoire des transferts d'armements ;
- Observatoire des armes nucléaires.

*Le CDRPC est **animé par une équipe de salariés et de bénévoles** (journaliste, chercheur, documentaliste, secrétariat) et un conseil d'administration.*

*La **documentation** du Centre, tenue à jour depuis plus de vingt ans, comprend plusieurs milliers d'ouvrages français et étrangers, des collections de revues spécialisées, des études d'organismes internationaux, des banques de données, des dossiers thématiques comportant des coupures de presse, des documents parlementaires, des rapports techniques, etc.*

*Pour **garantir son indépendance**, le CDRPC assure une partie de son financement par ses services et par la vente de ses publications. Il reçoit également le soutien de nombreux donateurs.*

Le Centre publie régulièrement des études ainsi que *Damoclès*, lettre trimestrielle d'actualité et d'analyse pour décrypter les enjeux des transferts d'armements, de la prolifération nucléaire, des conflits, et l'implication de la France dans ces domaines.

Sur les conséquences des essais nucléaires, derniers dossiers publiés :

N° 116-117 : *Essais nucléaires en Polynésie et cancer de la thyroïde : les responsabilités de la France*

N° 112-114 : *Campagne d'essais nucléaires de la France de 1966 et 1967 : les retombées sur Mangareva*

Toujours disponibles

Le site Internet, **www.obsarm.org**, permet de trouver des dossiers d'actualité et des données complètes sur les ventes d'armes, le nucléaire militaire, les mines anti-personnel, l'actualité des conflits…

Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits

187, montée de Choulans - F-69005 Lyon • Tél : 04 78 36 93 03

• Fax : 04 78 36 36 83 • courriel : cdrpc@obsarm.org

site Internet : www.obsarm.org • CCP : CDRPC 3305 96 S Lyon

• *Association loi 1901, déclarée au Journal officiel du 24 mai 1984*

Le contexte politique

1974, année charnière

L'année 1974 est une année « charnière » pour la France nucléaire. Avec le décès du président Pompidou, le pouvoir est donné au centriste Valéry Giscard d'Estaing qui désigne Jacques Chirac comme Premier ministre. Après des années de campagnes antinucléaires dans le Pacifique, très médiatisées et qui ont empoisonné les relations internationales de la France, le nouveau président de la République sait qu'il doit renoncer aux expériences aériennes en Polynésie. En gage de cette promesse, il nomme au gouvernement Jean-Jacques Servan Schreiber qui avait manifesté quelques mois plus tôt à Tahiti même contre les essais aériens français. On le sait, la promesse ne fut pas tenue : le gouvernement de Jacques Chirac décida une dernière campagne de tirs aériens et Jean-Jacques Servan Schreiber démissionna aussitôt de ce gouvernement avec fracas.

La direction des essais — Armées et CEA — s'était déjà préparée à cette éventualité du passage aux tirs souterrains. Pour des motifs principalement économiques, elle décida que les atolls de Moruroa et de Fangataufa conviendraient tout à fait à ce genre d'expériences alors que les États-Unis avaient, depuis plus de dix ans, convenu que les atolls du Pacifique n'étaient pas adaptés aux tirs souterrains en raison de leur trop grande imbrication avec le milieu marin. Les Français durent donc mettre les bouchées doubles pour la campagne d'essais de 1974. En effet, avec le passage aux essais souterrains, les puissances des tirs seraient limitées, conformément au traité de 1963[1], à un maximum de 150 kilotonnes[2]. On effectua donc neuf essais entre le 16 juin et le 14 septembre, tous au-dessus de Moruroa.

Campagne de tirs aériens de la France en 1974

Date	Nom	Mode et altitude du tir	Lieu de tir à Moruroa	Objet en kt	Puissance
16/06/1974	Capricorne	Ballon 220 m	Dindon	TN 70 ?	**4**
01/07/1974	Bélier	Tour	Colette	sécurité	**0**
07/07/1974	Gémeaux	Ballon 312 m	Dindon	TN 70 ?	**150**
17/07/1974	Centaure	Ballon 270 m	Denise	TN 80 ?	**4**
25/07/1974	Maquis	Jaguar A 250 m	Largué 20 km SW	AN 52	**8**
28/07/1974	Persée	Tour	Denise	sécurité	**0,001**
15/08/1974	Scorpion	Ballon 312 m	Dindon	militaire	**96**
24/08/1974	Taureau	Ballon 270 m	Denise	militaire	**14**
14/09/1974	Verseau	Ballon 433 m	Dindon	TN 60 ?	**332**

Sources : *Rapport AIEA et données officielles*

Anesthésier les critiques contre les essais nucléaires

L'annonce du passage aux essais souterrains par le président Giscard d'Estaing eut pour effet d'anesthésier les critiques et d'occulter l'information sur les neuf tirs de 1974. Malgré les protestations du député-maire de Faa'a, Francis Sanford, qui cette année-là fut invité à Hiroshima pour les cérémonies anniversaires du bombardement de 1945, les hommes politiques tahitiens avaient déjà tourné la page.

Lors d'un séjour à Paris en juillet 1974, le président de l'Assemblée territoriale Frantz Vanizette déclara que « *les essais nucléaires auxquels la France procède à l'heure actuelle au-dessus de l'atoll de Moruroa ne sont pas gênants et ils préoccupent davantage les gens de l'extérieur que les Polynésiens. Ces essais nous gênent d'autant moins qu'ils seront bientôt effectués sous terre*[3] ». Ainsi, la déclaration du président de l'Assemblée territoriale est en tout point conforme au discours officiel français sur les essais « particulièrement propres ».

Et comme pour justifier cette étonnante prise de position, le président Vanizette expose les raisons principales de ce « satisfecit » : « *Le pourcentage de l'apport du Centre d'expérimentation du Pacifique dans l'économie polynésienne est d'environ quarante pour cent et douze mille des vingt cinq mille travailleurs de Polynésie sont employés directement ou indirectement par le Centre.* » Et le président de l'Assemblée territoriale avoue qu'il se trouve à Paris pour « *rechercher les moyens de combler le déficit prévu du budget du territoire*[4] »… Après le fracas médiatique du début des années 1970 contre les essais aériens de la France, non seulement la France « achètera » le silence des élus polynésiens, mais de plus, elle va désormais en faire les porte-parole des essais propres.

Cette année 1974, on n'apprendra donc pas grand-chose sur la dernière campagne de tirs aériens de la France, hormis les annonces faites par les gouvernements australiens et néo-zélandais[5]. Du côté du CEP, le silence reste de rigueur.

Quelques données sur la dernière campagne de tirs aériens de la France en 1974

La campagne de tirs de 1974 s'est effectuée entièrement à Moruroa. Les principales données sont résumées dans le tableau de la page précédente.

Sur les neuf tirs, deux essais de sécurité « aériens » ont été réalisés les 1er et 28 juillet. Ces essais de sécurité consistent à vérifier la fiabilité des mécanismes d'enclenchement de la bombe. Ces mécanismes ne doivent pas se déclencher en cas de crash de l'avion porteur ou d'incendie ou en l'absence des codes de l'ordre de tir donné par le président de la République. L'essai de sécurité consiste à précipiter un « engin nucléaire » depuis une tour d'une centaine de mètres de hauteur. Normalement aucune radioactivité ne doit se produire, mais en s'écrasant l'engin projetait sur le sol les matières premières de la bombe, plutonium notamment. Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 1998 notera que deux expériences de sécurité aériennes sur les cinq effectuées entre 1966 et 1974 ont, de plus, développé une faible réaction nucléaire. Ce fut le cas de l'essai Persée du 28 juillet 1974.

Un tir « en réel » a été effectué à partir d'un avion Jaguar A des « forces aériennes tactiques ». L'objet des essais, lorsqu'il est connu, consistait en la mise au point des divers modèles d'armes nucléaires en service dans la force de dissuasion : TN pour « thermonucléaire » (bombe H) et AN pour « arme nucléaire à fission » type bombe d'Hiroshima.

La puissance ou énergie développée de l'engin explosé est exprimée en kilotonnes. À titre de comparaison, la bombe d'Hiroshima avait développé une puissance de 15 kilotonnes. Si certains essais ont développé de faibles puissances, c'est probablement que l'expérimentation ne portait que sur une partie de la bombe « réelle » ou que le rendement de la bombe ait été volontairement ou non limité.

Contrairement à des déclarations souvent répétées, la nature et l'ampleur des retombées radioactives d'un essai nucléaire ne sont pas directement liées à la puissance développée comme on le verra pour l'essai Centaure du 17 juillet 1974 qui ne développa « que » 4 kilotonnes.

1) Le 5 août 1963, les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni signent le traité de Moscou d'interdiction des essais dans l'atmosphère qui autorise cependant les essais souterrains limités à une puissance de 150 kilotonnes.
2) Soit dix fois la puissance de la bombe d'Hiroshima.
3) *Journal de Tahiti*, 17 juillet 1974.
4) *Idem*.
5) *Journal de Tahiti*, 20 juillet 1974.

Les retombées catastrophiques de l'essai Centaure sur Tahiti

Première alerte néo-zélandaise en novembre 1974

Quelques semaines après la campagne de tirs de juin à septembre 1974, une information d'origine néo-zélandaise filtra sur les retombées d'un essai qui était supposé avoir eu lieu le 17 juillet. En effet, à cette époque, la France ne confirmait aucune date de ses essais.

Dans son rapport publié en novembre 1974, le National Radiation Laboratory de Nouvelle-Zélande qui disposait de stations de mesures de la radioactivité aux îles Cook et aux îles Samoa, à l'ouest de la Polynésie française, on trouve un niveau de radioactivité de l'air étonnant en juillet de cette même année *(voir tableau ci-contre)*.

Inutile de donner de grandes explications ni de faire de grands développements sur les unités de radioactivité employées. Les chiffres montrent d'eux-mêmes qu'il s'est passé « quelque chose » d'anormal lors d'un récent essai atmosphérique effectué à Moruroa. La radioactivité de l'air fait un bond à Rarotonga (îles Cook) dès le 19 juillet et à partir du 21 juillet sur Apia (archipel des Samoa). Mais, au moment de la publication de ces chiffres, nous sommes en novembre 1974 : les essais aériens français sont terminés pour de bon. La page a été vite tournée et c'est le grand silence.

Rapport Unscear 1974 : alerte ignorée

Pas tout à fait cependant. Conformément à la réglementation internationale, chaque État qui dispose d'une industrie ou d'un arsenal nucléaire doit effectuer une déclaration annuelle de « surveillance de la radioactivité » au Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnement ionisants (Unscear). Ces déclarations sont communiquées par les États au Comité par voie diplomatique : elles ne sont donc pas accessibles au public. Cependant, avec un fort décalage, l'Unscear publie une synthèse annuelle de toutes les déclarations. Cette « globalisation » des résultats a pour effet d'occulter les problèmes plus locaux dus aux retombées des essais aériens que seules la France et la Chine poursuivaient en 1974.

Encore aurait-il fallu que les déclarations des États soient fiables. En effet, l'Unscear ne fait qu'enregistrer les déclarations des États mais ne dispose d'aucun moyen pour les vérifier. Or le rapport de la France intitulé « Surveillance de la radioactivité en 1974 » et envoyé à l'Unscear est un chef-d'œuvre de désinformation. Il comporte 3 pages de textes [1] et 64 pages de tableaux chiffrés notant les mesures de radioactivité effectuées sur l'air et des échantillons de produits alimentaires prélevés aussi bien en Amérique latine qu'en France ou en Polynésie.

	Activité bêta (mBq)	
Date	**à Apia**	**à Rarotonga**
18 juillet 1974	58	16,28
19 juillet 1974	27	2227
20 juillet 1974	4	2227
21 juillet 1974	3593	2227
22 juillet 1974	22 422	2227
23 juillet 1974	462	61
24 juillet 1974	47	65

Pour ne citer que la contamination atmosphérique, le rapport écrit : « *D'une façon très générale, la contamination atmosphérique a été supérieure à celle observée en 1973, mais est restée, sauf en ce qui concerne Papeete, du même ordre de grandeur qu'au cours des années précédentes.* » Le tableau correspondant indique pour la décade 11-20 juillet 1974, une radioactivité moyenne à Papeete de 1408,85 piC/m^3 alors qu'elle n'était que de 0,38 piC/m^3 entre le 1er et le 10 juillet. À titre de comparaison, les mesures de contamination de l'air à Paris Montlhéry pour la même décade du 11-20 juillet 1974 étaient de 0,04 piC/m^3 *(voir extraits page suivante)*, ce qui signifie que les Polynésiens respiraient un air 35 000 fois plus contaminé que leurs concitoyens parisiens ! [2]

Mais ce rapport aurait dû alerter la conscience des « experts » de l'Unscear et des quelques hommes politiques parisiens qui auraient pu en avoir connaissance. Il n'en fut rien. Ce fut le silence le plus complet tant à Papeete qu'à Paris.

Mai 1998 : après 24 ans d'attente, le voile se lève sur l'essai Centaure

Il faudra attendre 24 ans — 1998 — pour que le voile se lève sur l'essai Centaure effectué le 17 juillet 1974 au-dessus de Moruroa !

FAC-SIMILÉ DU RAPPORT REMIS PAR L'ÉTAT FRANÇAIS À L'UNSCEAR EN 1974

REPUBLIQUE FRANCAISE

SURVEILLANCE DE LA RADIOACTIVITE

en 1974

STATIONS SITUEES DANS L'HEMISPHERE NORD

- Moyennes par décades en pCi/m^3 de la radioactivité β totale de l'air au jour du prélèvement

DECADES \ STATIONS	Dakar	Douala	Nantes	Mont-pellier	Montlhéry Paris	Verdun
1 - 10 Juillet 1974	0,102	0,01	0,073	0,127	0,04	0,079
11 - 20	0,093	0,01	0,059	0,113	0,04	0,057
21 - 31	0,087	-	0,065	0,071	0,05	0,055
1 - 10 Août 1974	0,058	-	0,057	0,092	0,04	0,054
11 - 20	0,070	-	0,041	0,113	0,07	0,067
21 - 31	0,054	-	0,044	0,088	0,03	0,045
1 - 10 Septembre 1974	0,040	-	0,030	0,031	0,02	0,024
11 - 20	0,037	-	0,056	0,047	0,03	0,036
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,037	0,03	0,021

AUTRES STATIONS DE L'HEMISPHERE SUD

- Moyennes par décades en pCi/m^3 de la radioactivité β totale de l'air au jour du prélèvement

DECADES \ STATIONS	Diégo-Suarez	La Réunion	Nouméa	Papeete	Wallis
1 - 10 Juillet 1974	0,05	0,003	0,00	0,38	0,01
11 - 20	0,00	0,001	0,00	1408,85	0,21
21 - 31	0,29	0,341	1,46	3,34	38,24
1 - 10 Août 1974	0,94	0,079	0,60	0,73	1,08
11 - 20	0,81	0,333	0,69	0,57	0,64
21 - 31	0,34	0,523	0,50	1,16	0,25
1 - 10 Septembre 1974	1,21	0,094	-	0,51	1,29
11 - 20	0,52	0,497	-	0,54	0,86
21 - 30	0,52	0,327	-	1,22	0,89
1 - 10 Octobre 1974	0,44	0,615	0,47	0,59	0,98

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique publie en effet, en annexe, un petit tableau présentant cinq essais atmosphériques ayant « légèrement » dépassé les normes de radioactivité admises. L'essai Centaure fait partie de ces cinq essais « hors normes » avec une retombée de 0,8 mSv sur Tahiti.

Il est cependant étonnant que cette retombée de 0,8 mSv soit signalée comme étant « hors normes » alors que la dose annuelle maximale admissible pour la population était fixée, en 1998, à 1 mSv par la Commission internationale de protection radiologique. Pourquoi l'AIEA a-t-elle « fait du zèle » en signalant ce qui aurait très bien pu être considéré comme anodin ?

Fin 1998 : révélations inquiétantes sur les retombées de Centaure sur Tahiti

L'explication est arrivée quelques mois plus tard lorsque la Dircen et le CEA publièrent en deux volumes la série des documents communiqués à l'AIEA par le ministère de la Défense sous le titre *Geomechanical and Radiological Impact of Nuclear Tests at Mururoa and Fangataufa (French Polynesia).* En effet, le document n° 13 intitulé « *Radiological consequences of the atmospheric tests on the islands of French Polynesia from 1966 to 1994* » donne la réponse à la question [3].

On apprend, dans ce document n° 13, que la dose évaluée pour cette retombée radioactive sur Tahiti n'est qu'une moyenne et que certaines localités et régions de l'île de Tahiti ont reçu des doses bien plus importantes. Une carte de Tahiti illustre ce document et note la mesure des prélèvements effectués tout au long de la route de ceinture de l'île. Prenant comme base 1 à Mahina, on découvre que les doses mesurées à Hitiaa sur trois fois plus importantes et que les doses mesurées à Teahupoo sont entre quatre et six fois plus importantes.

Ce document [4] donne quelques précisions supplémentaires sur le déroulement de l'essai Centaure du 17 juillet 1974 : « *Le nuage stabilisé de l'essai de faible énergie Centaure (4,5 kt) a atteint une altitude relativement faible (4 000 mètres). Le nuage principal a formé plusieurs nuages secondaires qui ont suivi des trajectoires distinctes globalement dirigées vers l'ouest (retour anticyclonique).*

L'île de Tahiti a été abordée par l'Est. Des précipitations de forte intensité conjuguées aux effets de relief (blocage des nuages) ont conduit à un dépôt au sol hétérogène. »

Document n° 13

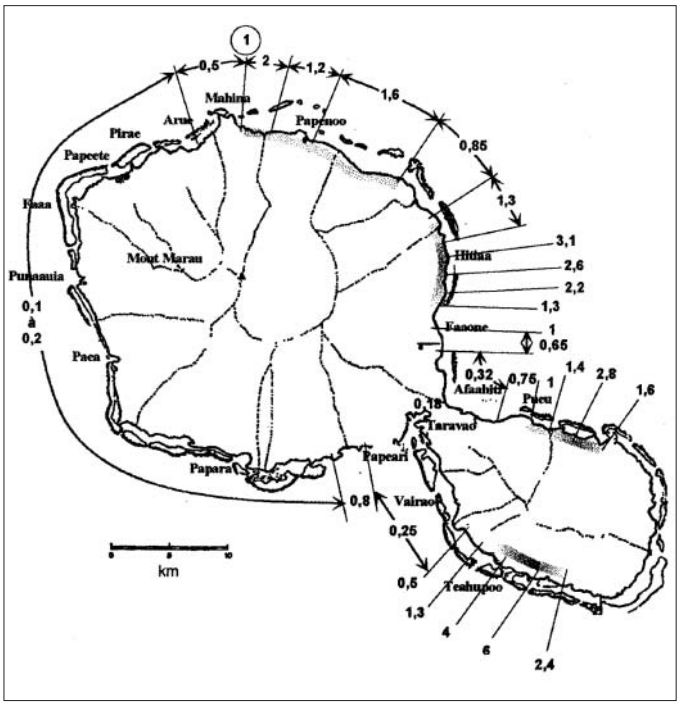

G. Bourgès. *Radiological consequences of the atmospheric tests on the Islands of French Polynesia from 1966 to 1994*, April 1997

1) À titre de comparaison, le rapport unique des années 1967 et 1968 de la France comporte 50 pages de textes introductifs et des annexes de tableaux chiffrés de plusieurs dizaines de pages.

2) Le document CEA du 2 mai 2006, *Calcul de l'impact dosimétrique des retombées de l'essai Centaure à Tahiti*, signale même (p. 15) une activité maximale de l'air à Papeete en juillet 1974 de 14 000 piC/m³ et de 30 000 piC/m³ observée à Tahiti. Le CEA mentionne que ces mesures « *sont peu utilisables pour les calculs d'impact par inhalation* ».

3) En fait ce document n° 13, dont l'auteur est G. Bourgès, est daté de 1997, mais il n'a été publié intégralement que dans l'ouvrage cité, en décembre 1998, soit environ 6 mois après la publication du rapport de l'AIEA qui n'en donnait qu'un résumé « expurgé ».

4) Une partie de ce document en anglais a été traduite dans le rapport de Christian Bataille et Henri Revol paru en 2002, *Les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances* (Assemblée nationale n° 3571, Sénat n° 207, 5 février 2002). Les extraits en français proviennent de ce rapport parlementaire.

Caractéristiques de la retombée Centaure sur Tahiti

Expérimentation	Durée	Nature	Débit de dose max.	Dépôt au sol (ß,?)
Centaure 17/07/74 - 17h TU Mururoa	20h30 H+43h30 à H+64h	Pluies	3,9 _Gy/h (H+54h)*	2 106 Bq/m2 (J+2)

* Fin de la retombée principale

Tableau extrait du rapport Bataille-Revol (traduction du même tableau du document n° 13)

Retour de la désinformation sur le tir Centaure

Le contexte des années 1990

Avant de développer plus complètement ce « retour de la désinformation sur le tir Centaure », il importe de se plonger à nouveau dans le contexte du déroulement des essais nucléaires de la France. Jusqu'à la publication du rapport de l'AIEA en 1998, les autorités du CEP et de l'État avaient tenu le cap du discours des « essais propres ». L'arrivée de la gauche au pouvoir à Paris n'a guère changé les choses et les essais souterrains ont repris de plus belle [1]. On a, bien sûr, concédé quelques mesures « médiatiques » avec l'autorisation des missions scientifiques Tazieff, Atkinson et Cousteau. Mais les services de propagande du ministère de la Défense ont fait des rapports de ces missions autant de preuves de l'innocuité des essais, d'autant plus facilement que ces rapports étaient et restent quasiment introuvables…

Mais il y a eu l'attentat contre le *Rainbow Warrior* en 1985 et dix ans plus tard, la reprise des essais nucléaires, décidée par Jacques Chirac. L'opinion publique française, du Pacifique et du monde entier est mobilisée par ces actes politiques scandaleux et inconséquents des dirigeants français. Désormais, les opposants aux essais nucléaires de la France s'organisent. Dès la fin des années 1980, des mouvements et des publications centrés sur la question des essais nucléaires [2] informent les militants et s'organisent pour faire témoigner des Polynésiens en France. En 1996, l'association Hiti Tau et l'Église évangélique de Polynésie française encouragées par la campagne mondiale de protestation contre la reprise des essais, trouvent des financements pour mettre en place une enquête sociologique auprès des anciens travailleurs de Moruroa. Des livres très documentés critiquant les essais français paraissent [3]. Tout ce « mouvement » prélude à des colloques à Paris et à la création des associations de vétérans et d'anciens travailleurs en France et en Polynésie. Désormais, les victimes ne sont plus isolées et elles ont les moyens de parler puisque les médias ne se font plus prier…

Le rapport de l'AIEA « casse » le discours sur les « essais propres »

Beaucoup de critiques ont été et restent à faire sur l'expertise de l'AIEA à Moruroa. Cependant, une information capitale est contenue en annexe du rapport : un tableau de cinq lignes mentionnant les retombées sur les îles habitées de la Polynésie de cinq essais aériens effectués entre 1966 et 1974.

Date de l'essai	*Lieu de l'exposition*	*Dose reçue en mSv*
2 juillet 1966	îles Gambier	5,5
2 juillet 1967	atoll de Tureia	0,9
12 juin 1971	atoll de Tureia	1,3
8 août 1971	îles Gambier	1,2
17 juillet 1974	Tahiti (Mahina)	0,8

Ce tableau, maintenant bien connu, casse littéralement des années de propagande militaire sur les « essais français particulièrement propres » et ce d'autant plus qu'il a pour origine un document signé du ministère de la Défense. Depuis 1998, le discours sur les essais propres ne peut plus avoir aucune crédibilité vis-à-vis de l'opinion, polynésienne particulièrement. Les émissaires de la Défense auront beau dire que quelques essais ont eu des « retombées significatives » sans incidence sur la santé. Rien n'y fera : après tant d'années de mensonges, un tel langage ne passera plus.

Pourtant ce que nous découvrons aujourd'hui à propos de l'essai Centaure du 17 juillet 1974 est probablement encore plus préoccupant pour l'argumentation de la propagande militaire. En effet, sur les cinq essais cités, quatre ont provoqué des retombées sur des îles et atolls (Gambier et Tureia) très peu peuplés, comme si ces petites populations devaient être considérées comme quantités négligeables. Ainsi le *Livre Blanc sur les expériences nucléaires* de 1973 publié par Paris signale-t-il à titre de justification qu'il y avait « *4 millions d'habitants autour du site soviétique du Kazakhstan et 7 millions autour du site américain du Nevada* » et qu'« *on ne compte pratiquement personne dans un rayon de 200 kilomètres* » de Moruroa [4].

Mais le rapport de l'AIEA mentionne qu'un cinquième essai, le 17 juillet 1974, a atteint Tahiti. Or Tahiti en 1974, c'est environ 68 % de la population de la Polynésie, soit près de 90 000 habitants. En donnant cette seule information capitale — qui, il faut le dire, n'est pas encore perçue comme telle par l'ensemble des Polynésiens —, l'armée reconnaît que les essais nucléaires aériens de la France ont arrosé de leurs retombées radioactives la plus grande partie de la population qui vivait en Polynésie. Désormais, ce ne sont plus les anciens travailleurs de Moruroa ou les vétérans ou encore les habitants des îles et atolls proches de Moruroa qui

vont se retourner contre les responsables des essais, mais c'est désormais l'ensemble du peuple de Polynésie.

Les enjeux psychologiques, politiques, sanitaires et économiques de cette information capitale sont tellement catastrophiques pour les responsables de la Défense que le « retour à la désinformation » sur les retombées de l'essai Centaure de Tahiti apparaît comme indispensable pour éviter le pire.

2002 : les omissions du rapport Bataille-Revol sur l'essai Centaure

On comprend ainsi qu'en 2002, un rapport parlementaire français fasse un retour à la thèse des « essais propres ». Il s'agit du rapport Bataille–Revol établi au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques publié en janvier 2002. Ce rapport reprend une partie du document n° 13 cité plus haut, notamment sur la « Retombée sur Tahiti » à la suite de l'essai Centaure du 17 juillet 1974 : les extraits sont même traduits en français. Mais alors que le document n° 13 publiait la carte très explicite du détail des retombées sur Tahiti *(voir page 7)*, le rapport Bataille–Revol ne reprend plus cette carte… alors qu'il publie pratiquement toutes les autres cartes du document n° 13.

Un simple coup d'œil sur la carte des retombées radioactives de juillet 1974 sur Tahiti permet instantanément à n'importe quel néophyte de comprendre le problème. Ce néophyte verra immédiatement que les habitants de Teahupoo, Hitiaa et de la partie est de Tahiti ont subi des atteintes de la radioactivité importantes. On n'apprendra pas aux militaires l'importance des cartes et de la géographie : depuis des siècles, ils dressent des cartes et savent le pouvoir de persuasion qu'elles peuvent avoir auprès des décideurs politiques qui peuvent ainsi visualiser leurs conquêtes présentes ou futures. Les cartes ont longtemps été conservées sous le sceau du secret militaire. Aujourd'hui, la carte des retombées de juillet 1974 sur Tahiti n'est pas secrète, mais du côté de la Défense, on hésite à la « montrer » tant l'évidence est criante.

Mai 2006 : le CEA manipule l'impact dosimétrique de l'essai Centaure sur Tahiti

Mais la désinformation se poursuivra. Les révélations sur les retombées du premier tir aérien du 2 juillet 1966 sur l'île de Mangareva publiées dans un numéro de *Damoclès* de mai 2005, les travaux de la Commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie commencés en août 2005 puis la décision du gouvernement de la Polynésie de créer le Conseil d'orientation sur le suivi des conséquences des essais nucléaires ont semé l'émoi dans les milieux de la Défense.

Pour le ministère de la Défense, cette intrusion dans le « secret » n'est guère tolérable. Dès octobre 2005, le ministère de la Défense dépêchait à Tahiti son « Délégué à la sûreté nucléaire des installations de la Défense » (DSND), M. Jurien de la Gravière pour « faire la transparence », notamment par une conférence où les élus polynésiens furent invités. Bien que les informations soient connues et diffusées par les associations depuis quelques années, les élus polynésiens furent scandalisés d'apprendre qu'aujourd'hui le ministère de la Défense admettait que ses essais aériens n'avaient été tous très « propres » et qu'au moins 5 d'entre eux « et probablement quelques autres » avaient provoqué des « retombées significatives » sur les archipels habités de la Polynésie.

De retour à Tahiti en mai 2006, toujours au prétexte de transparence, le DSND communiquait au Conseil d'orientation une série de documents sur les essais aériens dont un de 58 pages intitulé *Calcul de l'impact dosimétrique des retombées de l'essai Centaure à Tahiti*. Ce document est daté du 2 mai 2006 et émane de la Direction des applications militaires du CEA, organisme qui, conjointement aux Armées, avait la responsabilité de la conduite des essais nucléaires.

« Reconstitutions de doses »

Le document du CEA de mai 2006 sur l'essai Centaure accumule les pages de tableaux chiffrés et une douzaine de « camemberts » que de rares experts pourront décrypter. L'objet du travail des auteurs de ce document est de **reconstituer** les doses de radioactivité absorbées par les habitants de diverses localités de Tahiti après l'essai Centaure, suivant leur âge et en fonction de leur consommation alimentaire. En fait, il s'agit d'une « *évaluation d'impact* », selon les termes du résumé, tenant compte des « *nombreuses mesures d'activités dans l'environnement (air, dépôts, produits de la chaîne alimentaire)* » qui avaient été faites par les services compétents de l'époque, principalement le Service mixte de contrôle biologique (SMCB). Cette présentation apporte néanmoins une information positive, à savoir qu'en 1974, des mesures de radioactivité quasi quotidiennes étaient effectuées à Tahiti sur l'air, l'eau de boisson, le lait et quelques végétaux. Tous les autres tableaux (les plus nombreux) ne sont que des reconstitutions de doses effectuées en 2006 pour les besoins de la version officielle sur la « quasi innocuité » des essais.

Données météorologiques falsifiées : altitude du nuage « variable »

La comparaison du document de 2006 avec les documents précédents permet de pointer de notables différences d'autant plus étonnantes qu'ils proviennent de la même origine, le CEA. En 1997, le document n° 13 signé du CEA écrit que « *le nuage stabilisé de l'essai de faible énergie Centaure (4,5 kt) a atteint une altitude relativement faible (4 000 m)* ». En mai 2006, sous la même autorité du CEA, il est mentionné que « *la tête du nuage*

a culminé à 5 200 mètres, c'est-à-dire à une altitude plus basse que les hypothèses retenues pour réaliser les estimations avant l'essai ». Un autre document distribué par M. Jurien de la Gravière à Tahiti en mai 2006, signale que « *quatre pénétrations pilotées* » dans le champignon du tir Centaure ont été réalisées à une altitude de 9 000 à 10 000 pieds environ une heure après l'explosion. Une simple division montre que le nuage se trouvait à ce moment entre 2 700 et 3 000 mètres d'altitude[5]…

En fait, ces indications variables d'altitude du « nuage » et les informations météorologiques fournies dans ces documents nous renseignent sur le fait que les « vents de basse couche » empêchaient le « champignon » de se précipiter vers la stratosphère comme le disait la propagande officielle, mais qu'ils rabattaient le nuage radioactif à de faibles altitudes. De plus, au fur et à mesure de la poussée des vents, le nuage radioactif s'abaissait jusqu'à ce que, comme le 19 juillet 1974, il soit bloqué par les reliefs de Tahiti (où le Mont Orohena culmine à 2241 m) pour retomber en précipitations de forte intensité sur Hitiaa, Taravao et l'ensemble de la presqu'île de Tahiti.

Les données météorologiques de la période des essais atmosphériques sont toujours gardées secrètes, non probablement parce que leur publication dévoilerait quelque secret de fabrication de la bombe, mais parce qu'elles révéleraient que les services météorologiques du CEP n'étaient pas fiables et qu'à l'évidence, ils ne maîtrisaient ni la vitesse ni la direction des vents. En illustration, le document de 2006 sur l'essai Centaure indique que le tir a été effectué « *avec des vents de basse couche venant du sud est de vitesse de l'ordre de 5,1 m par seconde, tendant à faiblir dans la journée* ». De fait, la simulation météo qui a permis de donner le feu vert à ce tir du 17 juillet 1974 était loin d'être de bon conseil pour le patron de la Dircen. Le nuage est arrivé 43 heures 30 plus tard sur Tahiti, à 1 400 kilomètres, poussé par un vent d'est dont la vitesse moyenne fut beaucoup plus rapide puisqu'à 5,1 mètres par seconde, il lui aurait fallu plus de 76 heures pour couvrir une telle distance.

La durée de la retombée sur Tahiti « rectifiée » en 2006

Sur une donnée aussi importante que la durée de la retombée de l'essai Centaure sur Tahiti à partir du 19 juillet 1974, le document du CEA de mai 2006 rectifie la durée à la baisse et indique que « *le panache a pu être détecté de H+42 h 30 à H+55 h ; le maximum de retombées a été observé à H+54 h 30* ». La durée de la retombée serait donc aujourd'hui de 12 h 30.

Or le document n° 13 daté de 1997 et du même CEA *(voir tableau ci-dessus)* donne une durée de la retombée de 20 h 30, soit de H+ 43 h 30 à H+64 h avec un débit de dose maximum à H+54 h.

Minimisation de la population touchée par la retombée

Le lecteur du document CEA de mai 2006 apprendra, ce que nul ne conteste, que ce sont les enfants qui sont les plus sensibles aux effets de la radioactivité. Mais il décide sans preuve que « *la classe d'âge la plus exposée est constituée des enfants de 1 à 2 ans* ». Notons qu'en 1967 et 1968, les services du CEA qui rédigeaient le rapport sur les « *retombées radioactives à la suite des tirs nucléaires en Polynésie* » envoyé à l'Unscear considéraient les risques, notamment à la thyroïde, pour les « *nourrissons, les enfants et les adultes* », les nourrissons étant les plus touchés. Visiblement, les experts du CEA de 2006 cherchent à restreindre le nombre des personnes touchées par les retombées de 1974 sur Tahiti.

Mais les experts du CEA ne s'en tiennent pas à cette minimisation. Ils vont plus loin en affirmant que « *les doses maximales reçues à la thyroïde n'ont été atteintes que pour une fraction très limitée de la population constituée de quelques enfants vivant sur la commune de Hitiaa* » et de « *quelques enfants ayant éventuellement séjourné sur le plateau de Taravao* ».

Or selon les statistiques de l'ISPF disponibles, la population de Hitiaa en 1971 était de 2 922 habitants et de 3 849 habitants au recensement de 1977, ce qui indique une croissance de 132 par an, accroissement dû principalement à des naissances. Les enfants de Hitiaa, sans compter ceux de Taravao et Teahupoo, étaient donc bien plus nombreux que le CEA ne l'affirme en 2006.

En fait, dans un document complémentaire distribué à Tahiti en mai 2006, M. Jurien de la Gravière écrit que le document n° 13 de 1997 a bien donné des valeurs de retombées sur les zones côtières de Tahiti, mais le document ne dit pas assez clairement que ces dépôts de radioactivité ont été effectués « ***dans des zones inhabitées***[6] » et que « *l'ensemble de ces doses maximales n'a donc pu concerner qu'une fraction très limitée de la population*[7] »… Bref, les retombées n'auraient touché pratiquement personne ! Bien entendu, la carte des retombées sur Tahiti du document n° 13 a été supprimée et remplacée par une carte sans aucune indication particulière sur la radioactivité.

1) En 1982, le CEP a procédé à 10 essais souterrains.
2) *Damoclès*, *Stop Essais*, par exemple.
3) Bengt et Marie-Thérèse Danielsson (*Moruroa notre bombe coloniale*, 1993), Jean Chesneaux (*Tahiti après la bombe*, 1995), Bruno Barrillot (*Les essais nucléaires français*, 1996), Pieter de Vries et Han Seur (*Moruroa et nous*, 1997).
4) *Livre Blanc sur les expériences nucléaires*, Comité interministériel pour l'information, Paris, juin 1973.
5) Mission du Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), *Les 41 essais nucléaires aériens*, mai 2006, p. 38 (1 pied = 30,48 cm).
6) En gras dans le texte !
7) *Les essais nucléaires français dans le Pacifique*. Mission du Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), mai 2006, p. 12.

Les conséquences redoutables de l'iode radioactif produit par un essai nucléaire

L'iode radioactif (iode-131) est un des produits de fission gazeux libéré par une explosion nucléaire[1]. Bien que sa durée de vie[2] soit brève (8 jours), l'iode radioactif pénètre particulièrement dans l'organisme humain. La thyroïde de l'homme pèse de 25 à 30 grammes et contient de 10 à 15 mg d'iode. La thyroïde absorbe donc l'iode nécessaire à son fonctionnement pour fabriquer l'hormone thyroïdale et ne fait pas de distinction entre l'iode radioactif et l'iode naturel. Après des explosions nucléaires expérimentales, on constate une très nette augmentation de l'iode radioactif dans la glande thyroïde du fait d'une accumulation considérable par cet organe.

Concernant les essais nucléaires aériens, un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) explique le mécanisme de l'ingestion de l'iode par la thyroïde : « *Lors de la première phase de retombées, cet organe recevra des doses relativement fortes d'isotopes radioactifs de l'iode, notamment de l'iode-131. Les doses seront élevées car cet isotope est efficacement absorbé à partir des poumons et à partir des produits radioactifs ingérés, et se concentre très fortement dans la thyroïde. Pour une même absorption, la thyroïde des enfants, plus petite, recevra une dose proportionnellement plus élevée. De plus, la thyroïde de l'enfant paraît plus sensible à l'induction du cancer que celle de l'adulte*[3]. »

L'iode radioactif et l'essai Centaure

Tous les rapports concernant l'essai Centaure du 17 juillet 1974 mentionnent la question posée par l'iode radioactif. Ce point est tout à fait fondamental à examiner car la retombée du tir Centaure sur Tahiti se produit deux jours après le tir à Moruroa, c'est-à-dire que la plus grande partie de l'iode radioactif éjecté par l'explosion était encore présente dans la retombée. De plus, le nuage principal de la bombe s'étant partagé au gré des vents, les retombées radioactives ne se sont pas concentrées sur la seule île de Tahiti. Comme le montre le tableau du National Radiation Laboratory de Nouvelle-Zélande, Rarotonga, aux îles Cook, fut également touché par des retombées le même 19 juillet, soit deux jours après le tir Centaure. Or entre Moruroa, Tahiti et Rarotonga, c'est probablement plus de 80 % de la population de la Polynésie française qui est concernée par les retombées de l'essai Centaure… sans oublier que les nuages radioactifs poursuivaient leur chemin au gré des vents… sur les Cook, Samoa, Tonga, Fidji…

Iode radioactif et cancer de la thyroïde

Le Commissariat à l'énergie atomique présente l'origine du cancer de la thyroïde en ces termes : « *La seule cause exogène identifiée de cancer est l'irradiation de la thyroïde pendant l'enfance, soit à la suite d'une irradiation externe, soit après une contamination par de l'iode radioactif. Cependant d'autres facteurs pourraient jouer un rôle déterminant comme la carence en iode stable, des prédispositions génétiques, de facteurs hormonaux*[4]. »

Le CEA ajoute même que « *le cancer de la thyroïde est un cancer rare puisqu'il ne représente en France que 1 % des cancers. Sa fréquence est en revanche plus élevée chez la femme (environ 2 à 3 fois plus que chez l'homme) et variable suivant les régions du monde*[5] ». En Europe, on compte 4 cas pour 100 000 et par an pour les femmes et 1,4 cas pour 100 000 et par an pour les hommes.

Une étude de l'Agence internationale de recherche sur le cancer publiée en mai 2005[6] révèle que l'exposition à l'iode radioactif (principalement l'iode-131) durant l'enfance est associée à une augmentation du risque de cancer de la thyroïde. Cette étude a été réalisée auprès de patients qui étaient âgés de moins de 15 ans lors de l'accident nucléaire de Tchernobyl et montre que le risque est trois fois plus élevé dans les zones où l'on notait un déficit général en iode.

Recalcul de doses à la thyroïde

Les faits sont tellement graves qu'on comprendrait presque l'acharnement des experts du CEA qui ont rédigé le document de 2006 sur les retombées de Centaure

sur Tahiti. En 58 pages, ils reconstituent la composition de l'air respiré par inhalation des Tahitiens, de leur eau de boisson et de leur « bol alimentaire » selon les tranches d'âge ou la commune habitée. Mais ces tableaux de « reconstitutions de doses » comportent de nombreuses incohérences, notamment sur le fait que des doses sont calculées sur six mois alors que d'autres doses portent sur une période non déterminée. Le seul objectif de ces recalculs et reconstitutions ne semble avoir pour finalité que d'appuyer la conclusion en deux lignes donnée par M. Jurien de la Gravière dans un autre document distribué par le DSND en mai 2006 : « *Lors de la retombée de l'essai Centaure, la quasi-totalité des Tahitiens n'a pas reçu de dose efficace supérieure à 1 mSv et de dose à la thyroïde supérieure à 15 mSv.*[7] »

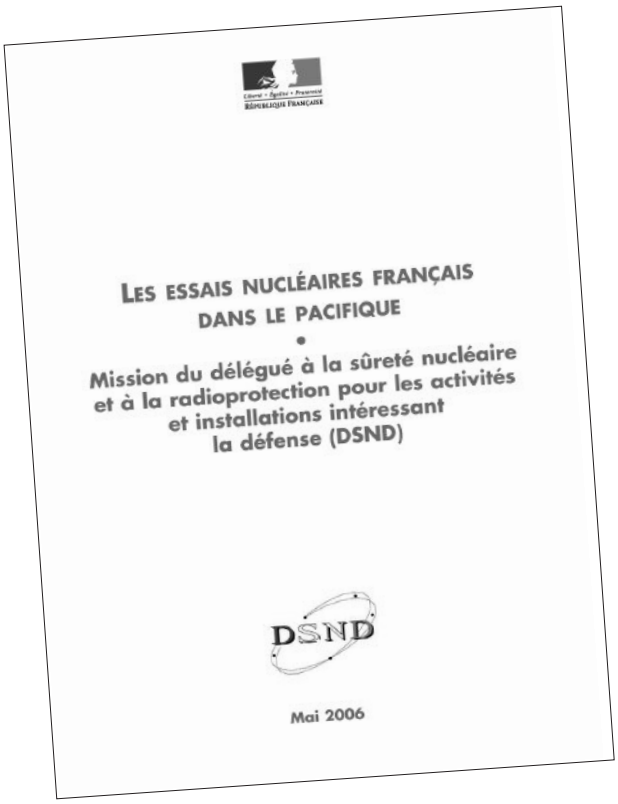
LES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS DANS LE PACIFIQUE

•

Mission du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND)

DSND

Mai 2006

Comment expliquer l'énorme problème des cancers de la thyroïde en Polynésie ?

Le cancer de la thyroïde et les problèmes thyroïdiens constituent un fait majeur de la santé publique en Polynésie française. Une étude de chercheurs de l'Inserm, publiée en 2000, montre que l'incidence annuelle du cancer de la thyroïde en Polynésie est de 5,7 cas pour les hommes et de 16,8 cas pour les femmes calculée selon les normes de l'OMS pour 100 000 habitants[8]. La différence est donc très nette avec la France. En février 2005, une étude radiobiologique du professeur Claude Parmentier, de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif, montrait que les patientes polynésiennes atteintes de cancer de la thyroïde avaient leur ADN trois fois plus altéré que les patientes atteintes de la même pathologie vivant en France[9].

Le 17 juillet 2006, Florent de Vathaire, directeur de l'unité 605 de l'Inserm spécialisée dans l'épidémiologie des cancers, écrivait à M. Jurien de la Gravière, DSND : « *Je vous informe donc que nous avons mis en évidence une relation statistiquement significative entre la dose totale de radiation reçue à la thyroïde du fait des essais nucléaires atmosphériques réalisés par la France en Polynésie française et le risque ultérieur de cancer à la thyroïde diagnostiqué entre 1985 et 2002.* »

1) Selon Charles-Noël Martin (*Promesses et menaces de l'énergie nucléaire*, Puf, 1960, p. 114), environ 60 grammes d'iode-131 sont rejetés dans l'atmosphère lors d'une explosion de la puissance de la bombe d'Hiroshima.
2) La durée de vie ou période d'un élément radioactif est le temps nécessaire pour qu'une quantité quelconque du radioélément se désintègre de moitié. Les physiciens comptent 10 périodes pour que l'entière quantité du radioélément soit désintégrée.
3) OMS, *Effets de la guerre nucléaire sur la santé et les services de santé*. Rapport du Comité international d'experts en sciences médicales et santé publique créé en application de la résolution WHA34-38, p. 153.
4) www.cea.fr/fr/sciences/iode.htm/.
5) *Idem*.
6) Communiqué de presse n° 162 du Centre international de recherche sur le cancer : « Carence et supplémentation iodée ont une influence sur le risque de cancer chez les enfants exposés à l'iode radioactif » (*Journal of the National cancer Institute*, 18 mai 2005).
7) *Les essais nucléaires français dans le Pacifique*. Mission du Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), mai 2006, p. 12.
8) Béatrice Le Vu, Florent de Vathaire, Cécile Challeton de Vathaire, John Paofaite, Laurent Roda, Gilles Soubiran, François Lhoumeau and François Laudon ; « Cancer incidence in French Polynesia 1985-95 » ; *Tropical Medicine and International Health*, volume 5, n° 10, pp. 722-731, october 2000.
9) D. Violot, R. M'kacher, E. Adjadj, J. Dossou, F. de Vathaire, C. Parmentier ; « Evidence of increased chromosomal abnormalities in French Polynesian thyroid cancer patients », *European Journal of Nuclear Medicine and Molecular Imaging*, volume 32, n° 2, February 2005.

Août 2006 : une révélation scandaleuse sur les suites des retombées radioactives sur Tahiti en juillet 1974

Nous en étions là, fin juillet 2006, lorsque quelques semaines plus tard, nous recevions une copie du dossier médical de M. Carlo T., ancien militaire du Groupement terrestre de transmissions GTT 815 basé à Hitiaa, hélas aujourd'hui décédé. L'adjudant Carlo T., âgé alors de 33 ans, était télétypiste à Hitiaa (Tahiti) en juillet 1974. Son activité n'avait donc rien à voir avec une activité quelconque ayant trait à une exposition aux rayonnements ionisants.

Examens radiobiologiques pour les militaires de Hitiaa après le tir Centaure

Une des pièces du dossier de M Carlo T. ne concerne pas directement les pièces médicales le concernant. Il s'agit d'une lettre en date du 21 juin 2006 émanant du médecin en chef Frédéric Poirrier, chef du Département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires, au médecin général, directeur du Service de protection radiologique des armées *(voir pages 14)*.

Entre généraux, le secret militaire n'est probablement pas de rigueur, mais il se trouve que cette lettre nous apprend une information totalement inconnue à ce jour, à savoir : « *Le dossier médicoradiobiologique joint présente un examen radiotoxicologique des urines sur 24 heures et un examen anthropospectrogammamétrique qui ont été réalisés à la suite des retombées de l'essai Centaure sur l'île de Tahiti, le 19 juillet 1974.* »

Ainsi donc, on apprend 32 ans après que des examens radiologiques ont été faits à Tahiti même sur des militaires, quelques jours après le tir Centaure, pour en évaluer les conséquences sur l'organisme humain.

Pourquoi ces « recalculs » dosimétriques en 2006 ?

Ainsi donc est posée la question de la validité et de l'opportunité des recalculs et des reconstitutions de doses effectuées par le CEA en mai 2006, évaluant la contamination des salades, de la viande, du lait, de l'air suite à la retombée de l'essai Centaure sur Tahiti, alors que le Département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires disposait des doses effectivement mesurées sur des personnes humaines, notamment sur les militaires de Hitiaa à cette même époque ?

Pas de suivi radiologique pour la population

Nous ne disposons pas des documents militaires qui ont, en juillet 1974, donné l'ordre de telles dispositions de surveillance du personnel militaire, mais comme ce fut le cas à Mangareva en 1966 où l'on recommanda le secret après les retombées catastrophiques du tir Aldébaran du 2 juillet 1966, la population de Hitiaa et de Tahiti ne fut d'abord pas avertie des retombées radioactives de l'essai Centaure, mais de plus, aucune mesure de surveillance radiologique de cette population ne fut prise à l'instar de ce qui a été fait pour les militaires. Là encore, la discrimination est évidente, au nom du secret militaire… et probablement avec l'arrière-pensée de ne pas laisser de preuves en cas de conséquences sanitaires ultérieures.

Personnels non affectés à des tâches sous rayonnements ionisants

Lorsqu'ils demandent leurs dossiers radiologiques au Service de protection radiologique des armées (SPRA), une large majorité des anciens travailleurs de Moruroa ou des vétérans reçoivent ce type de réponse : « N'étant pas affecté à des tâches sous rayonnement ionisant, vous n'avez pas eu de suivi dosimétrique. » Comment se fait-il donc que Carlo T., personnel militaire « non affecté », ait eu un suivi dosimétrique à 1 400 kilomètres de Moruroa ? Faut-il donc considérer qu'il y a eu de graves négligences dans la surveillance radiologique qui aurait dû être faite suite aux retombées des essais sur les sites d'essais et sur l'ensemble de la Polynésie ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arcueil, le 21 juin 2006
N° 427/ DGA/ SPNuM/ SDAN/ SCEN/ DIR/ CM

DGA
DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
DIRECTION DES SYSTEMES D'ARMES
Service des programmes nucléaires et de missiles
Sous direction des affaires nucléaires
Département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires

Le Médecin en Chef Frédéric POIRRIER
Chef du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires

à

Monsieur le Médecin général
Directeur du service de protection radiologique des armées
BP 129
00481 ARMEES

Objet : **Dossier concernant monsieur Carlo T[redacted]**

Référence : Lettre n° 482/DEF/SPRA/DM/BADoM du 14 février 2006.

Le dossier médicoradiobiologique joint présente un examen radiotoxicologique des urines sur 24 heures et un examen anthropospectrogammamétrique qui ont été réalisés à la suite des retombées de l'essai *Centaure* sur l'île de Tahiti, le 19 juillet 1974.

- Sur le plan anthropospectrogammamétrique, le résultat de l'examen est anormal :
  - le 24 juillet 1974 – examen n° 2246 – indice de tri = 15,00

En effet, un indice de tri inférieur à 2 permet usuellement de classer un résultat d'examen anthropospectrogammamétrique comme étant normal.

CENTAURE : TÉMOIGNAGE D'UN « MÉTÉO »

Pour le fameux tir Centaure, je n'étais pas à Tahiti mais sur le site de Moruroa , à la station météo, sous les ordres de Monsieur Théron, ingénieur en chef de la Méteo, responsable de la météo du CEP et de la Polynésie. J'exerçais à ce moment-là le rôle de responsable du dépannage des radars ou autres et en plus j'officiais comme exploitant, c'est-à-dire que j'assurais le suivi vent des ballons météo et ce jusqu'à l'altitude demandée. Il faut savoir que lorsque l'annonce « Rubicon franchi » retentissait dans les hauts parleurs de Moruroa, nous étions à H-12h du tir, ce qui signifiait que presque la totalité du personnel évacuait l'atoll sur les bateaux bases qui gagnaient le large à environ 30 à 40 miles, soit une bonne cinquantaine de kilomètres. Ce jour-là le tir a été retardé plusieurs fois, surtout pour des questions météo car les vents n'étaient pas favorables. Je suis bien placé pour le savoir car la fameuse « virgule » du départ était dessinée sur mon scope radar. Centaure a été tiré dans des conditions météo délicates car en altitude les vents ont tourné et c'est comme cela que Tahiti a été contaminé. Pour preuve, ma famille était à Papeete et mon épouse m'a écrit deux jours après en me disant que le plateau de Taravao avait été arrosé par le nuage radioactif et que pendant deux jours, le lait produit par les vaches était non seulement interdit à la vente mais jeté.

Daniel Grossat

NOTE : Vérification faite dans la presse locale du 17 au 31 juillet 1974, nous n'avons trouvé aucune indication sur une mise au rebut ou une interdiction de la vente ou de la consommation du lait. D'autres témoignages oraux recueillis à Tahiti auprès de producteurs de lait et de la société qui en faisait la récolte attestent le propos de l'épouse de Daniel Grossat. Il semble que ces mesures d'interdiction aient été seulement verbales.

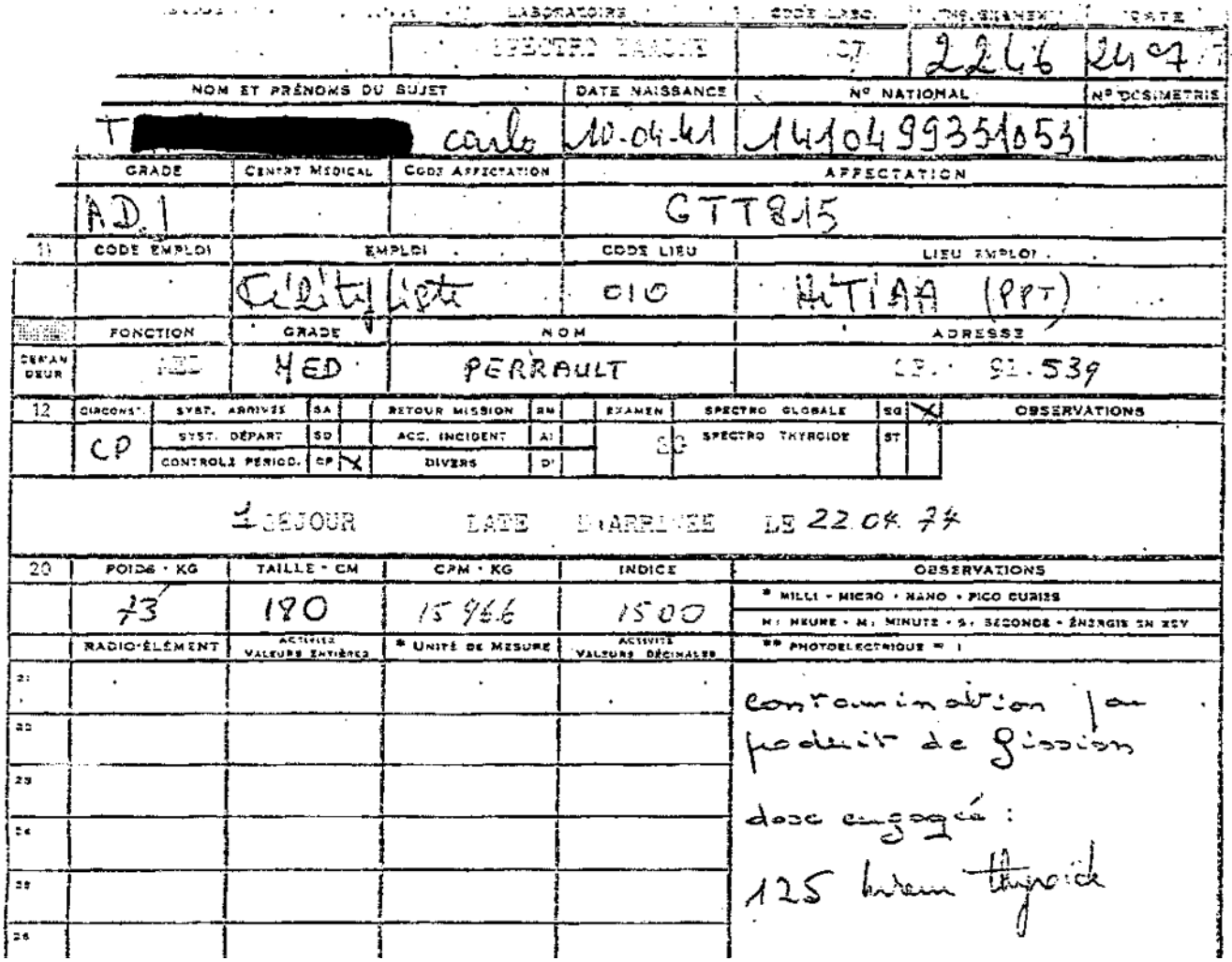

LABORATOIRE	CODE LABO.	ENG. GRANEX	DATE
SPECTRO TAHITI	07	2246	24 07 7

NOM ET PRÉNOMS DU SUJET	DATE NAISSANCE	N° NATIONAL	N° DOSIMETRIE
T [redacted] carlo	10-04-41	1410499351053	

GRADE	CENTRE MÉDICAL	CODE AFFECTATION	AFFECTATION
AD 1			GTT 815

11	CODE EMPLOI	EMPLOI	CODE LIEU	LIEU EMPLOI
		Cdt Ty Liste	010	MTIAA (PPT)

	FONCTION	GRADE	NOM	ADRESSE
DEMANDEUR	[illegible]	MED	PERRAULT	[illegible] 91.539

12	CIRCONST.	SYST. ARRIVÉE	SA		RETOUR MISSION	RM		EXAMEN	SPECTRO GLOBALE	SG	X	OBSERVATIONS
	CP	SYST. DÉPART	SD		ACC. INCIDENT	AI		SG	SPECTRO THYROIDE	ST		
		CONTROLE PÉRIOD.	CP	X	DIVERS	D'						

1 SEJOUR DATE D'ARRIVÉE LE 22.04.74

20	POIDS - KG	TAILLE - CM	CPM - KG	INDICE	OBSERVATIONS
	73	180	15 966	1500	* MILLI - MICRO - NANO - PICO CURIES
					H : HEURE - M : MINUTE - S : SECONDE - ÉNERGIE EN KEV
	RADIO-ÉLÉMENT	ACTIVITÉ VALEURS ENTIÈRES	* UNITÉ DE MESURE	ACTIVITÉ VALEURS DÉCIMALES	** PHOTOELECTRIQUE = 1
21					contamination par produit de fission
22					
23					dose engagée :
24					
25					125 mrem thyroïde
26					

Fac-similé de la fiche d'examen en gammamétrie de M. Carlo T.

M. Jurien de la Gravière a, en effet, appris aux Polynésiens que les 41 essais aériens avaient produit quelque 196 retombées radioactives sur les archipels polynésiens entre 1966 et 1974.

Doses mortelles ?

Une autre pièce médicale du dossier de M. Carlo T. est la copie de sa fiche d'examen en gammamétrie, datée du 24 juillet 1974, sur laquelle est indiquée : « *contamination par produit de fission, dose engagée : 125 mrem thyroïde* » (soit 1,25 mSv dans les unités actuelles). La dose « engagée » paraît minime si l'on se réfère aux « recalculs » précédemment cités. Mais il s'agit d'une dose mesurée le jour du 24 juillet 1974 et non sur une période plus longue. De plus, le médecin en chef Frédéric Poirrier, dans la lettre citée plus haut, signale explicitement que « *le résultat de l'examen est anormal* », l'indice de tri étant de 15 alors qu'il serait normal s'il était inférieur à 2.

D'autre part, hélas, M. Carlo T. est décédé 26 ans plus tard des suites d'un lymphome (cancer du système lymphatique). Faut-il en déduire que la dose reçue en 1974 est à l'origine de sa maladie ? Disons que si M. Carlo T. avait été citoyen américain, son lymphome aurait été présumé lié à sa participation aux essais nucléaires puisqu'il s'est déclaré dans les 40 ans qui ont suivi. La dose reçue à l'époque et attestée n'est qu'un élément de la présomption qui montre que sa contamination est bien due à sa participation « involontaire » aux essais.

Devoir de vérité et de réparation

Les faits révélés sur le déroulement de l'essai Centaure du 17 juillet 1974 et notamment les révélations contenues dans le dossier médical de M. Carlo T. montrent clairement que les autorités militaires ont caché sciemment à la population et aux élus polynésiens la vérité sur les retombées à Tahiti suite à l'essai Centaure. Ces mêmes autorités savaient quelques jours plus tard que les doses de radioactivité absorbées par un être humain étaient anormales. Il aura fallu attendre 32 ans pour apprendre que des mesures de dosimétrie ont été réalisées sur les personnels militaires dont les résultats ont été enfouis sous le secret militaire jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui le ministère de la Défense tente vainement de camoufler la vérité sur les conséquences des importantes retombées radioactives de l'essai Centaure sur Tahiti en 1974 pour la simple raison que cette vérité ferait éclater le fait que c'est toute la population polynésienne qui a été affectée par les retombées des essais aériens. Les documents fournis à ce jour par le ministère de la Défense sur l'essai Centaure sont tellement confus, contradictoires et suspects de désinformation que la transparence tant proclamée par ce ministère doit se concrétiser par l'ouverture de toutes les archives météorologiques, radiologiques, biologiques concernant cet essai et ses conséquences sur Tahiti et l'ensemble de la Polynésie française.

Les conséquences médicales des retombées de l'essai Centaure sur Tahiti et notamment sur les zones considérées comme les plus atteintes par ces retombées doivent aujourd'hui être évaluées d'une part sur l'ensemble des personnels militaires qui étaient basées à Tahiti et qui ont fait l'objet d'une surveillance radiologique et d'autre part sur les populations concernées. Le ministère de la Défense devrait financer une étude indépendante sur le devenir de toutes les personnes qui vivaient en 1974 sur les communes les plus touchées de Tahiti : Hitiaa et Teahupoo notamment.

Les documents distribués par le ministère de la Défense à Tahiti en mai 2006 montrent que les 41 essais aériens effectués par la France entre 1966 et 1974 ont provoqué 196 retombées sur les archipels habités polynésiens. Le ministère ne donne ni la composition, ni la mesure de la radioactivité ainsi déversée sur les populations insulaires. Sachant que l'iode radioactif est un des composants de ces retombées particulièrement nocif à la thyroïde et sachant de plus que les affections thyroïdiennes sont guérissables si elles sont détectées précocement, il serait souhaitable de proposer à toutes personnes qui vivaient en Polynésie entre 1966 et 1974 un examen de dépistage gratuit des affections thyroïdiennes, aux frais de la Défense bien évidemment.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

4 numéros (un an) :
France : **10 €**
Europe : **15 €**
Autres pays : **15 €**

Etudiants, chômeurs, tarif réduit : **8 €**

Soutien à partir de **40 €**

TVA (2,10 %) incluse

Nom, prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal / commune .....

Tél. / e-mail .....

❏ S'abonne à *Damoclès* à partir du n° : .....

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

À découvrir

L'héritage de la bombe. Sahara, Polynésie (1960-2002), **Bruno Barrillot**, édité par le CDRPC.

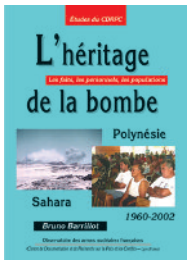

304 pages.
Disponible contre **21,20 euros** *(port compris)* auprès du CDRPC.

www.obsarm.org

Damoclès, *187, montée de Choulans 69005 Lyon* • Tél. 04 78 36 93 03 • Fax 04 78 36 36 83
Édité par le ***C****entre de* ***D****ocumentation et de* ***R****echerche sur la* ***P****aix et les* ***C****onflits* • *Directeur de la publication :* Patrice Bouveret
COMITÉ DE RÉDACTION : Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Jean-Marie Collin, Stéphane Petit, Bernard Ravenel, Michel Robert
CPPAP n° 67010 • Imprimé par nos soins • ISSN 0296-1199 • Maquette : CDRPC • Dépôt légal à date de parution